

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00691

Numéro SIREN : 833 111 982

Nom ou dénomination : A.P.I. MONTAUBAN

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 5304

11 DEC. 2023

35304

SAS API MONTAUBAN

Page :

2

Bilan Actif



		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 336		1 336	1 312
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 560	7 560		1 056
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	27 957	6 989	20 968	22 366
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	3 427	3 209	218	510
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	2 672		2 672	2 624
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 850		1 850	1 850
TOTAL (II)		44 802	17 758	27 044	29 718
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	114 145		114 145	73 964
	Autres créances	14 263		14 263	10 961
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
		9 262		9 262	708
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 040		4 040	7 669
	TOTAL (III)	141 709		141 709	93 302
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		186 511	17 758	168 753	123 020
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 850	1 850
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(337 912)	(231 360)
	Résultat de l'exercice	(100 122)	(106 551)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(288 034)	(187 912)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 358	80 252
	Emprunts et dettes financières divers (3)	162 600	71 384
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 916	92 150
	Dettes fiscales et sociales	105 357	66 589
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	556	556
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	456 787	310 932
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	168 753	123 020
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(100 122,29)	(106 551,39)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	456 787	290 574
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		19 844
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2022		31/12/2021
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	872 289		421 365
	Montant net du chiffre d'affaires	872 289		421 365
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		3 575	3 265
	Autres produits		28	16
	Total des produits d'exploitation (1)		875 892	424 645
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		154 880	103 214
	Impôts, taxes et versements assimilés		18 515	8 939
	Salaires et traitements		626 592	325 151
	Charges sociales du personnel		155 927	83 380
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		2 746	2 925
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		13 195	6 431
	Total des charges d'exploitation (2)		971 855	530 041
RESULTAT D'EXPLOITATION			(95 963)	(105 396)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(95 963)	(105 396)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 736	1 336
	Total des charges financières	3 736	1 336
RESULTAT FINANCIER		(3 736)	(1 336)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(99 699)	(106 732)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	189	180 1 000
	Total des produits exceptionnels	189	1 180
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	613	1 000
	Total des charges exceptionnelles	613	1 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(423)	180
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		876 081	425 826
TOTAL DES CHARGES		976 203	532 377
RESULTAT DE L'EXERCICE		(100 122)	(106 551)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **168 753** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **876 081** euros et un total **charges** de **976 203** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-100 122** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler sur cet exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluation	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 312		24			1 336
	Autres	7 560					7 560
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 872		24			8 896
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	27 957					27 957
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	999					999
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	2 428					2 428
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 384					31 384	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	2 624		48			2 672
	Prêts et autres immobilisations financières	1 850					1 850
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 474		48			4 522
TOTAL		44 730		72			44 802

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	6 504	1 056		7 560
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 504	1 056		7 560
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	5 591	1 398		6 989
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	816	183		999
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 100	110		2 210
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 508	1 690		10 198
TOTAL		15 012	2 746		17 758

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels.							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 850	1 850	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	114 145	114 145	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 028	14 028	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	235	235	
	Charges constatées d'avances	4 040	4 040	
TOTAL DES CREANCES		134 298	134 298	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	20 358	20 358		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	167 916	167 916		
	Personnel et comptes rattachés	36 201	36 201		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 040	24 040		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 598	37 598		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 519	7 519		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	162 600	162 600		
	Autres dettes	556	556		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		456 787	456 787		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		40 050			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		4 280
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	4 200	4 200
Autres créances RABAIS REMISES RISTOUR. A OBTE	80	80

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		34 962
Emprunts et dettes financières divers		2 922
INT COMPTES COURANTS A PAYER	2 922	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 279
FOURNISSEURS	20 279	
Dettes fiscales et sociales		11 761
DETTE PROVISIO. POUR CONGES P	3 594	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	834	
TAXE CET A PAYER	130	
CHARGES FORMATION PERMANENT	6 968	
TAXE VEHICULE SOCIETE A PAYER	236	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 040	4 040
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 040

Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		150 000,00	1,0000	150 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		150 000,00	1,0000	150 000,00

Annexe libre

TABLEAU VARIATION EFFECTIFS

	2022	2021
PERMANENTS	2	2
INTERIMAIRES	20,06	10,18



API MONTAUBAN
SAS au capital de 150 000 €
Siège social : 495 Avenue de Paris
82000 MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022



API MONTAUBAN

**495 Avenue de Paris
82000 MONTAUBAN**

SARL 2C AUDIT - RCS CASTRES 421 784 489 - Capital de 7622.45€
41 / 43 Avenue Jacques Simon 81290 LABRUGUIERE
Société Inscrite à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

Aux Actionnaires,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS API MONTAUBAN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS API MONTAUBAN à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS API MONTAUBAN à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LABRUGUIERE, le 21 Juin 2023

Commissaire aux comptes

2C AUDIT,

Florent BARBA



A.P.I. MONTAUBAN
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 625 avenue de Paris,
82000 MONTAUBAN
833 111 982 RCS MONTAUBAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 100 122,29 euros

Au compte « report à nouveau » : - 100 122,29 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Laurent DUPONT

P/ la société ALTERNATIVE
Présidente

